

14 questions aux candidats à l'élection européenne 2014

En tant que candidat, quel sera votre rôle pour une Europe solidaire plus proche des citoyens ?

Réponses des candidats des listes « Choisir notre Europe »

1. Solidarités

➤ De quelle manière selon vous lutter contre la pauvreté en Europe ?

Dans cette période, où 120 millions de personnes en Europe sont menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union européenne doit agir de manière énergique pour lutter contre les effets désastreux des politiques d'austérité sur les personnes les plus vulnérables, atteintes par la précarité et la pauvreté. La pauvreté n'est pas une catastrophe naturelle ni un fléau biblique, elle est la plupart du temps due aux mauvaises politiques économiques qui détruisent l'emploi et le lien social. L'Union européenne a pris l'engagement de réduire de 20 millions le nombre de pauvres en Europe d'ici à 2020, pourtant, avec la crise, l'objectif de lutte contre la pauvreté s'éloigne dangereusement.

Pour nous, il ne suffit pas de surveiller la courbe de l'inflation, du déficit ou de la dette, les Etats doivent également rendre des comptes sur l'évolution de la pauvreté et le Parlement en être régulièrement informé.

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), que nous avons préservé alors que les conservateurs voulaient le détruire, fournit des moyens importants aux banques alimentaires et aux organisations caritatives. Mais ce n'est pas suffisant. Nous avons obtenu qu'un cinquième du budget du Fonds social européen (FSE) soit, dans les sept prochaines années, consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette enveloppe constitue un soutien de plus de 15 milliards d'euros.

L'Union européenne peut cependant encore faire mieux. Au-delà de l'instauration d'un salaire minimum européen, et d'un revenu minimum européen, nous continuerons de défendre deux propositions phare au cours de la prochaine législature.

Nous voulons :

- que la nouvelle Commission européenne propose l'adoption d'une stratégie de lutte contre le sans-abrisme, qui fait jusqu'à ce jour défaut. Il est inacceptable de voir autant de personnes dormir dans la rue, voire d'être traitées comme des criminels par certains gouvernements, comme en Hongrie, pour la seule raison qu'elles n'ont pas de toit sous lequel vivre dignement.

- parce que, 65 millions de citoyens sont touchés par la précarité énergétique, mettre fin à la difficulté croissante, pour un grand nombre de ménages, de payer leur facture énergétique. C'est pour nous une priorité. Nous voulons la mise en place d'un "bouclier énergétique européen", qui permettra par exemple de se prémunir contre le risque de ne plus disposer des moyens essentiels pour se chauffer.

Que pensez-vous de l'objectif d'assurer un véritable droit à l'alimentation pour tous qui dépasse la simple distribution alimentaire ?

La faim n'est malheureusement pas une injustice qui touche uniquement les habitants des pays les moins favorisés de la planète. En Europe, cette année plus de 80 millions d'Européens sont en situation de grande pauvreté. Plus de 40 millions de personnes ne peuvent plus subvenir à leurs simples besoins alimentaires. Le droit à l'alimentation pour tous est un droit humain fondamental consacré dans plusieurs textes internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 25) et le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (art.11). Le droit à l'alimentation s'impose comme une obligation juridique contraignante pour les États qui ont ratifié ces traités internationaux. L'évolution mondiale en cours qui tend à incorporer le droit à l'alimentation dans la constitution et le système juridique des États doit être saluée.

Mais ce droit ne signifie pas uniquement avoir accès à une quantité suffisante de nourriture. Cette nourriture doit aussi être de qualité. L'obésité est une maladie liée à la pauvreté aux régimes alimentaires inadéquats et aux produits de mauvaise qualité nutritive.

C'est parce que nous considérons que la décision de suspendre le Programme alimentaire pour les plus démunis remettait en cause le caractère fondamental du droit à l'alimentation et l'idéal de solidarité européenne, que nous nous sommes battus pour son maintien. Et pour le doter d'un budget en augmentation : 3,8 milliards d'euros pour 2014/2020 contre 3,3 milliards 2007/2013.

Mais l'Union doit aller plus loin. Elle pourrait prévoir une stratégie européenne sur l'alimentation qui comprendrait :

- un rappel aux Etats de leurs obligations en matière d'aide alimentaire;

- un soutien accru pour des systèmes alimentaires durables;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- le renforcement des législations sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation
- le renforcement de la législation sur l'information du consommateur sur l'alimentation;

➤ **Comment agir en faveur de l'accueil et l'accès aux droits des étrangers et réfugiés ?**

Les drames à répétition survenus en Méditerranée montrent qu'un nombre croissant de migrants en quête d'un meilleur destin sont prêts à risquer leur vie pour tenter de rejoindre les côtes européennes, en empruntant des routes toujours plus périlleuses et onéreuses. Ces tragédies doivent "réveiller" l'Union et les États membres afin qu'ils œuvrent à une politique migratoire véritablement européenne et véritablement globale. Si l'Europe se contente d'appliquer dans l'urgence les "bonnes vieilles" méthodes sécuritaires et les logiques purement nationales, elle ne relèvera pas les défis présentés par la migration. Il est dans l'intérêt de l'Union et de sa responsabilité de faire en sorte que les migrants puissent être accueillis dignement, accéder de manière effective à leurs droits et jouer ainsi pleinement un rôle dans la société.

En matière d'immigration, les Socialistes européens ont conduit les efforts en vue de l'adoption, au niveau de l'Union, d'instruments juridiques qui garantissent aux travailleurs une égalité de traitement contre le dumping social, comme la directive sur les travailleurs saisonniers. Nous avons obtenu des garanties pour les droits des travailleurs, avec des sanctions adéquates à l'égard des employeurs qui recourent au travail non déclaré. Tous nos efforts doivent viser à défendre une politique européenne progressiste en matière d'immigration, au sein de laquelle les individus, leur dignité, leur sécurité et leur protection occupent une place centrale.

Cet effort doit s'accompagner d'un plus grand soutien de l'Union européenne aux communautés nationales et locales qui contribuent aux efforts d'inclusion et d'intégration, notamment dans le cadre urbain, en faveur de politiques d'emploi, de cohésion et de développement régional.

L'Union européenne doit également favoriser une conception plus inclusive de la citoyenneté et encourager les États membres à rendre possible l'extension de la nationalité aux enfants et aux jeunes nés ou ayant grandi en Europe, comme une étape fondamentale vers une véritable intégration. L'extension du droit de vote lors des élections locales et européennes aux citoyens qui résident depuis longtemps dans l'Union pourrait largement contribuer à leur intégration.

L'Union européenne doit enfin veiller à ce que les États membres appliquent la législation européenne et mettent fin à toutes formes de discrimination fondées sur l'origine ethnique, les convictions, l'âge, le sexe, le handicap ou l'orientation sexuelle, que ce soit sur le lieu de travail ou ailleurs dans la société. Nous continuons de demander au Conseil de soutenir une directive globale étendant la protection contre la discrimination, quels qu'en soient les

motifs. Nous devons aussi nous opposer à ceux qui cherchent à utiliser la question de l'immigration pour promouvoir la xénophobie.

En matière d'asile, après quasiment 5 années de blocages et une série de fins de non-recevoir adressées par les États, le Parlement et le Conseil sont parvenus, en juin 2013, à achever la création du Régime d'asile européen commun. Alors que les systèmes d'asile nationaux sont aujourd'hui si divergents, il est urgent que le Régime d'asile européen commun devienne enfin une réalité, avec des procédures d'asile justes et efficaces, ainsi que des conditions d'accueil des demandeurs d'asile adéquates et comparables dans toute l'Union.

Certes, la réforme n'a pas été aussi ambitieuse que ne le souhaitaient les Socialistes européens, mais c'est une première étape qui reste à saluer et encourager. Les textes approuvés ont le mérite d'apporter des améliorations significatives par rapport aux textes existants et de fixer certaines règles qui manquaient jusqu'à présent. Parmi les avancées introduites par la récente révision législative, il faut relever les mesures procédurales permettant d'assurer un accès effectif à la procédure d'asile et de renforcer l'efficacité et la qualité du processus décisionnel, en consentant dès la première instance, un effort soutenu en matière de services, de conseil et d'expertise pour permettre une prise de décision plus rapide et plus juste : les réfugiés pourront ainsi bénéficier d'un accès plus rapide à leurs droits. En matière d'accueil, un certain nombre de dispositions relatives aux conditions matérielles d'accueil ont également été introduites afin de permettre un niveau de vie adéquat des demandeurs d'asile et de protéger leur santé physique et mentale.

Si une démarche générale de rationalisation de l'examen des demandes et des systèmes d'accueil est aujourd'hui indispensable en Europe, elle ne peut toutefois se faire au détriment d'une prise de décision de qualité et d'un accompagnement adapté, tout aussi indispensables pour les demandeurs et réfugiés et leur accès effectif aux droits. Au-delà des travaux d'écriture et des formulations sur lesquelles les législateurs européens se sont mis d'accord, il est désormais primordial de veiller à un suivi étroit de l'interprétation et de la mise en œuvre complète et correcte du Paquet Asile au niveau national.

2- Soutien aux associations du secteur social, sanitaire et médico-social

➤ **Pensez-vous que la réglementation des aides d'Etat (SIEG, services d'intérêt économique général) est adaptée aux associations, fondations et mutuelles sanitaires et sociales ? ➤ Quelles mesures prendre, selon vous, pour une adaptation de l'application aux associations des règles relatives aux services d'intérêt économique général ? ➤ Comment faire pour que la législation européenne tienne compte des spécificités liées à la non lucrativité ? ➤ Comment, selon vous, garantir un cadre approprié aux services sociaux d'intérêt général ?**

"Les services publics constituent le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas". Nous partageons pleinement cette affirmation. Ils sont l'un des piliers indispensables du modèle économique et social européen. Ils protègent et sécurisent plus de 500 millions de citoyens. Ils couvrent les champs de la protection sociale, de la cohésion sociale et territoriale, de la solidarité nationale et des droits fondamentaux. Ils sont un outil majeur de redistribution du revenu et de maintien du pouvoir d'achat. Ils permettent l'accès égalitaire, notamment à la santé et à l'éducation. C'est pourquoi nous menons sans relâche le combat en faveur de leur protection et de leur pérennisation.

Le respect de notre modèle de société et des exigences sociales : promotion d'un niveau d'emploi élevé, garantie d'une protection sociale adéquate, lutte contre l'exclusion sociale et un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine, impose aussi à l'Union d'exclure les services publics des négociations commerciales internationales. Nous demandons surtout depuis des années une directive-cadre sur les services publics et les services sociaux d'intérêts général au niveau européen !

Les conservateurs et les libéraux ont donné à la politique de la concurrence un rôle prépondérant. Son application tatillonne menace aussi sans cesse les services d'intérêt général.

Elle affecte également le secteur de l'économie sociale, dans ses différentes composantes, services sociaux d'intérêt général, mutuelles, coopératives, etc. Les Etats membres et la Commission doivent clairement reconnaître sa spécificité, sa contribution à d'intérêt général et au modèle social européen par l'adoption d'outils juridiques adaptés.

C'est aussi pourquoi nous sommes favorables à l'adoption d'un cadre législatif sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG), afin de clarifier le droit communautaire qui leur est applicable et de prendre en compte leurs spécificités. Les règles de concurrence ne doivent pas s'appliquer aux services publics qui doivent être protégés.

Pour nous, le lien vertueux entre l'économie et le social reste la base de toute croissance durable. Nous devons veiller à ce que l'Union soit réellement aussi sociale qu'économique: les libertés économiques ne peuvent pas l'emporter sur les droits sociaux !

La Commission, sous la direction de Barroso, a jusqu'ici prôné le modèle de la concurrence. Elle n'a finalement réussi qu'à mettre en concurrence les travailleurs européens qui subissent les effets de la crise. Nous voulons une Europe protectrice et régulatrice, placée sous le signe du progrès social, de la croissance et de l'emploi. Nous continuerons de nous battre contre le moins-disant social, la course au dumping et à la concurrence qui nivelle par le bas les droits des Européens. C'est ce que défend notre candidat Martin Schulz à la présidence de l'Union européenne.

3- Citoyenneté européenne

 **Selon vous, quels moyens mettre en place pour renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne ?**

Comment, selon vous, renforcer le dialogue civil européen ?

Comme le prévoit le Traité de Lisbonne, l'Union européenne doit ouvrir la perspective d'une citoyenneté sociale et politique au travers des droits inscrits dans la Charte des droits fondamentaux. Dans son article 11, le traité crée les conditions pour les citoyens et les organisations de la société civile de mieux faire entendre leur voix dans "tous les domaines d'action de l'Union".

Pour les socialistes, le projet européen doit être réorienté afin qu'il reflète au plus près les préoccupations et les intérêts de ses citoyens.

L'article 11 du Traité de Lisbonne fait de la démocratie participative un outil de renforcement de la légitimité démocratique qui vient compléter la démocratie représentative. Le dialogue civil est l'un des instruments majeurs d'élaboration des politiques et de la législation et doit obliger les institutions européennes amener à un dialogue "ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile". Nous souhaitons que ce dialogue soit structuré et permanent, et pour être efficace, qu'il puisse s'appuyer sur des mécanismes de dialogue instaurés au niveau national, régional et local.

Il est fondamental de renforcer les instruments de mobilisation citoyenne. Outil direct à disposition des citoyens, l'initiative citoyenne européenne (ICE) est aujourd'hui une réalité. Nous voulons faire connaître cet outil auprès des citoyens. L'Union doit soutenir activement les ICE, en les rendant plus accessibles aux citoyens y compris aux personnes sans-abris qui en sont actuellement exclues.

Nous voulons en outre mobiliser les institutions et les énergies citoyennes pour la création de contre-pouvoirs efficaces qui soient à même de rivaliser avec les groupes de pression. Les syndicats, les ONG, les associations de citoyens, doivent pouvoir se prévaloir du même niveau d'écoute et d'organisation que celui dont s'est doté le pouvoir économique privé. Grâce au soutien des citoyens, nous avons réussi, au Parlement européen, à faire rejeter le Traité ACTA, qui menaçait les libertés des citoyens et des internautes, contre l'avis des conservateurs et des grands groupes de pression. C'est sur ce modèle qu'il faut mener d'autres combats !

Nous défendons aussi, un accès élargi aux documents des institutions. C'est l'objectif du rapport CASHMAN, socialiste britannique, combattu par les droites qui soutiennent le goût du secret de la Commission européenne et du Conseil. Nous, socialistes européens, défendons la nécessité de transparence au sein des institutions et le droit des citoyens d'être informés de ce qui se passe à Bruxelles.

Pour favoriser une citoyenneté active, nous nous sommes aussi battus pour sauver le programme de mobilité étudiante Erasmus, car il participe largement à la conscience d'une identité européenne. Nous avons défendu un budget offensif, avec un doublement des bourses de mobilité : près de 5 millions de jeunes Européens bénéficieront d'une bourse pour la période 2014-2020. Nous avons aussi souhaité étendre la mobilité européenne aux apprentis, afin que tous bénéficient de cette inestimable expérience.

Le Parti Socialiste et ses élus sont à l'écoute des citoyens et des organisations qui les représentent : syndicats, ONGs, associations, mutuelles, fondations.

Pour la première fois dans l'histoire de l'UE, le vote des citoyens déterminera le choix du prochain Président de la Commission européenne. Avec Martin Schulz, le PSE a été le premier parti européen à désigner son candidat. Nous sommes fiers d'avoir montré la voie vers une Europe plus démocratique et d'avoir été suivis par les autres partis politiques.

➤ **Que pensez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'appropriation des politiques européennes et l'accès aux fonds européens qui s'y rapportent, par les acteurs locaux ?**

➤ **Comment améliorer la clarté, la mobilisation et l'accessibilité des fonds européens au service du citoyen ? [Fonds social européen (Fse), Fonds européen de développement régional (Feder) et Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), mais aussi tous les programmes européens]**

Conçue comme un outil de redistribution, la politique régionale bénéficie d'un budget de 325 milliards d'euros - soit 1/3 du budget de l'Union - pour stimuler la croissance et l'emploi à travers des projets de développement territorial. Applicable à l'ensemble de l'UE, solidaire, souple et principal instrument de développement à long terme, elle est indispensable à la réussite de la stratégie de l'Europe à l'horizon 2020. C'est pourquoi nous avons défendu une politique de cohésion forte pour la programmation 2014-2020, et que nous souhaitons aller encore plus loin dans la prochaine période pour soutenir nos régions et leurs habitants.

Les socialistes ont joué un rôle majeur dans les négociations avec la Commission européenne et le Conseil sur le cadre légal de la politique de cohésion 2014-2020, en réaffirmant l'importance de la cohésion et de la solidarité régionales. Notre groupe s'est battu pour la création de règles plus simples et plus souples pour tous les bénéficiaires et les acteurs locaux. La manière dont sont gérés les fonds européens est, pour nous de première importance. Nous avons voulu lors de la révision du règlement financier assurer plus de transparence, de responsabilité, de simplification et de flexibilité dans l'usage des ressources financières.

Par cette révision, les Conseils régionaux vont avoir une responsabilité nouvelle dans la mise en œuvre de la politique régionale : en effet désormais, à leur demande, ils pourront se voir confier le rôle d'autorité de gestion dans l'essentiel des régions françaises. Nous voulons aussi, pour le futur, et dans le cadre de la prochaine programmation prendre appui sur le retour d'expérience de la mise en œuvre 2014-2020, mais aussi des innovations apparues au cours de cette période.

C'est un travail considérable que les parlementaires européens devront effectuer en restant à l'écoute des acteurs locaux. Nous souhaitons également la mise en place de réunions semestrielles qui réunissent les bureaux régionaux, les acteurs locaux et les parlementaires.

Le rôle des autorités nationales, régionales et locales et de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), dans la définition et la mise en place d'accords de partenariats est pour nous décisif. C'est pourquoi nous voulons, en tant que députés européens mieux informer et fédérer toutes les parties prenantes pour renforcer la qualité et la force des projets.

Comment comptez-vous agir pour faire reconnaître le rôle des associations au niveau européen ?

Le secteur associatif au niveau européen tient une place essentielle dans nos valeurs et nos priorités. Pour nous, l'Europe est beaucoup plus qu'un projet économique : c'est un projet politique qui doit permettre qu'émerge une nouvelle Europe sociale. La logique du marché et de la concurrence ne peut primer sur l'intérêt général et la protection des plus fragiles. Dans ce contexte de crise, nous devons, plus encore que par le passé, faire avancer cette vision de l'Europe, que nous voulons sociale et solidaire.

Lors de la dernière législature, comme pendant celles qui l'ont précédée, la Délégation socialiste française s'est battue pour qu'enfin naisse une législation et des statuts pour les associations européennes, les fondations, les mutuelles. Ainsi nous demandons qu'un statut européen reconnaisse la mutuelle comme modèle économique alternatif" et qu'il soit adopté "le plus vite possible. Disposer d'un statut juridique de mutuelle européenne constituerait une triple avancée : cela permettrait aux mutuelles de mieux exercer leurs activités au sein du marché intérieur en opérant à l'échelle transfrontalière, de bénéficier d'une meilleure reconnaissance de leurs spécificités et de contribuer davantage à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 axés sur l'emploi et le développement durable.

Sous prétexte de l'initiative "Mieux légiférer", la droite a voulu enterrer ces textes de lois. Il est évident que nous poursuivrons ce combat pour la défense et la promotion du secteur associatif au cours des cinq années à venir.

4 - Accès aux droits

Quelle politique et quels moyens pourriez-vous mettre en place pour renforcer l'accès aux droits ?

En matière d'accès universel et égal aux droits et biens publics fondamentaux, nous avons soutenu l'initiative citoyenne (ICE) qui défendait l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental. Signée par 1,9 millions de citoyens européens, elle a franchi le seuil nécessaire pour être transmise à la Commission. Ce sont encore les Socialistes, qui, dans les

municipalités qu'ils dirigent en France, re-municipalisent les services de l'eau, les retirant ainsi du marché concurrentiel pour les rendre plus accessibles à tous.

Nous voulons également une intervention plus efficace de l'Europe dans la lutte contre la précarité énergétique qui frappe des millions de foyers par une meilleure coordination, à tous les niveaux : local, régional, national et européen.

Parmi ces biens figure aussi la Santé. Pour les socialistes, la santé n'est pas une marchandise ! Elle doit, partout en Europe, être accessible, efficace, solidaire et universelle. Une santé à deux vitesses n'est pas une option acceptable. Nous voulons garantir une couverture territoriale homogène sur l'ensemble des 28 Etats-membres, établir des critères de convergence et faire évoluer la couverture santé vers le haut.

En matière de logement, que nous reconnaissons comme un droit fondamental nous voulons également que l'Union définisse un cadre d'action européen.

Nous voulons également que l'Union joue un rôle accru dans les thèmes évoqués dans ce questionnaire: droit à l'alimentation, droits des personnes en précarité et les plus vulnérables, renforcement du rôle et du statut des associations, accès aux droits pour les migrants. Mais également droits des femmes, dans leur intégralité, qui sont actuellement menacés de régression, droit à l'accès au vote pour les personnes en très grande précarité, et lutte contre toutes les discriminations par l'adoption d'une directive que nous souhaitons voir aboutir le plus vite possible.

L'Union Européenne a adopté la charte des droits fondamentaux : que pensez-vous faire pour la promotion de ces droits ?

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'UE a transformé des valeurs et des principes en des droits concrets et opposables.

Pour que cet objectif soit atteint, les traités et le droit dérivé doivent être appliqués de manière uniforme dans toute l'Union. De même, les dérogations et les régimes spéciaux devraient être évités, voire disparaître.

Nous devons veiller à ce que les propositions législatives et les politiques de l'Union soient conformes à la Charte et respectent les droits fondamentaux. En prenant, par exemple, des mesures concrètes pour vérifier leur conformité lors de toutes les étapes de leur élaboration. Pour garantir aussi que les répercussions de la législation européenne et de sa mise en œuvre par les États membres sur les droits fondamentaux soient examinées systématiquement dans les rapports d'évaluation annuels sur le suivi de l'application du droit de l'Union.

En outre, nous estimons que la Commission européenne devrait faire plein usage des mécanismes existants, lancer des analyses et des enquêtes objectives et entamer des procédures d'infraction lorsqu'elles sont fondées, en évitant ainsi d'appliquer une politique

de « deux poids, deux mesures » lorsqu'un État membre enfreint les droits inscrits dans la Charte lors de la mise en œuvre de la législation de l'Union.

Enfin, nous appelons à une conclusion rapide du processus d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), car elle renforcera davantage encore la protection des droits fondamentaux dans l'Union telle qu'elle est assurée par la Charte des droits fondamentaux et la jurisprudence de la Cour de Justice.

Afin de lutter contre la pauvreté, ne serait-il pas possible de généraliser un revenu minimum européen décent et adéquat ?

Les citoyens européens ont payé un lourd tribut au coût de la crise financière et la précarité s'est aggravée partout en Europe : 120 millions d'Européens sont au niveau ou en-deçà du seuil de pauvreté. Cette situation est inacceptable et met en péril le tissu social européen.

Nous sommes convaincus que la solidarité doit trouver une traduction concrète au cœur du projet européen : c'est pourquoi nous sommes favorables à l'instauration d'un revenu minimum européen. Nous proposerons une loi-cadre visant à rendre obligatoire l'instauration d'un revenu minimum européen au sein de chaque Etat membre, proposition que nous avons formulée au Parlement européen au cours de cette mandature et que la droite européenne a rejeté.

Nous voulons aussi instaurer un salaire minimum dans chaque État membre, d'un niveau représentant au moins 60% du revenu médian national, en tenant compte du coût de la vie.

Plus de 27 millions d'Européens sont actuellement au chômage dont un quart de jeunes. La mise en place de la « garantie jeunesse » que nous avons soutenue est une première réponse. Plus de 6 milliards d'euros ont été débloqués pour que tous les jeunes jusqu'à 25 ans se voient proposer une offre de qualité : soit un emploi, un complément de formation, un contrat d'apprentissage ou un stage, et ce dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi.

C'est un début significatif, qui est en vigueur depuis le début de cette année et testé en France actuellement dans 10 départements. Nous avons obtenu que des fonds supplémentaires soient affectés dès 2016 et nous continuerons à nous battre pour augmenter substantiellement l'enveloppe attribuée à la « garantie européenne pour la jeunesse ».

L'avenir des jeunes est la priorité de la prochaine mandature, mais nous n'oublions pas les travailleurs seniors, trop souvent laissés pour compte dans les politiques de l'emploi. Nous travaillons à l'élaboration de mesures en leur faveur.

Comment selon vous permettre une comparaison des bonnes pratiques entre les Etats membres s'agissant du mal logement ?

Plus de 35% des citoyens européens éprouvent aujourd'hui des difficultés pour se loger. La crise économique et financière a contribué largement à un nivellement vers le bas en matière de logement. Les autorités publiques peinent à garantir l'accès au logement pour tous et les ménages ont de plus en plus de mal à assurer cette grosse partie de leur budget. En Juin 2013, le Parlement européen a adopté une résolution en faveur d'une politique européenne du logement social.

Cette résolution réaffirme l'accès au logement comme un droit fondamental. Elle indique que le logement social peut jouer un rôle non négligeable de stabilisateur économique. Elle considère le logement social comme un investissement social stratégique. Le logement social ne doit pas être considéré comme un coût, mais comme un investissement portant ses fruits à long terme. Il freine, en effet, d'une part, le surendettement des ménages et peut relancer la croissance par la création d'emplois durables et non délocalisables dans la construction et la rénovation des bâtiments que nous appelons de nos vœux.

L'Union européenne n'est pas directement compétente en matière de logement : elle doit respecter le principe de subsidiarité. Mais elle peut avoir une influence non négligeable, via, à la fois les fonds structurels. Elle doit mieux mobiliser les leviers financiers dont elle dispose en faveur du logement social. Notamment en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de développement urbain durable. Dans l'accès aussi, au logement pour les communautés marginalisées. Elle peut mieux soutenir l'économie sociale et solidaire dans tous ses champs : coopératives de logement, formation, insertion sociale, lutte contre la pauvreté.

Nous voulons définir un cadre d'action européen pour le logement social de façon à garantir la cohérence entre les différents instruments politiques utilisés par l'Union en la matière (aides d'État, fonds structurels, énergie, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, santé) », même si la diversité de conception du logement social au sein des Etats membres est importante. Ce cadre d'action doit également permettre de mettre en exergue les meilleures pratiques des Etats membres afin de les diffuser dans l'ensemble de l'Union.